

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, en séance publique, en Mairie **le vendredi 12 avril 2019**, à 19 Heures 00,

PRESENTS : Mme BERNARD Françoise, M. PLASSE Yves, M. COUEIGNAS Jacques, M. DUZELIER Cédric, M. TROIS VALETS Gilles, Mme MONIER Isabelle

ABSENTS: M. CHAMBON Jean Pierre, Mme AUPETITALLOT Valérie, M. SERRE Pascal (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MONIER Isabelle

a pris les décisions suivantes :

1) Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2019.

2) Budget Commune et Annexe Assainissement

Budget Annexe Assainissement

Le Conseil Municipal vote le compte administratif établi par Madame le Maire (hors de sa présence et sous la présidence de M. PLASSE) à l'unanimité, ainsi que le compte de gestion établi par le receveur municipal du **Budget Assainissement 2018**.

INVESTISSEMENT

	PREVISIONS 2018	REALISATIONS	RESULTATS REPORTES	RESULTATS	RESTES A REALISER	RESULTATS DEFINITIFS
DEPENSES	857 857,03	536 518,19	9 588,03		-	
RECETTES	857 857,03	632 610,00		86 503,78	-	86 503,78

FONCTIONNEMENT

	PREVISIONS 2018	REALISATIONS	RESULTATS REPORTES	RESULTATS	RESTES A REALISER	RESULTATS DEFINITIFS
DEPENSES	23 410,00	10 946,90	1 329,49		-	
RECETTES	23 410,00	14 330,05		2 053,66	-	2 053,66

RESULTAT TOTAL				88 557,44		88 557,44
-----------------------	--	--	--	-----------	--	-----------

Budget communal

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif établi par Mme le Maire (hors de sa présence et sous la présidence de M. PLASSE) ainsi que le compte de gestion établi par le receveur municipal du **Budget Communal 2018**.

INVESTISSEMENT

	PREVISIONS 2018	REALISATIONS	RESULTATS REPORTES	RESULTATS	RESTES A REALISER	RESULTATS DEFINITIFS
DEPENSES	129 473,04	89 767,65	27 113,04	30 687,28	11 033,00	13 122,28
RECETTES	129 473,04	86 193,41			28 598,00	

FONCTIONNEMENT

	PREVISIONS 2018	REALISATIONS	RESULTATS REPORTES	RESULTATS	RESTES A REALISER	RESULTATS DEFINITIFS
DEPENSES	193 281,58	175 514,72			-	
RECETTES	193 281,58	193 946,56	7 501,58	25 933,42	-	25 933,42

RESULTAT TOTAL				4 753,86		12 811,14
-----------------------	--	--	--	----------	--	-----------

Réalisations 2018:

- Travaux de la cuisine satellite à la salle des fêtes
- Réfection de la couverture du clocher de l'église
- Achat de matériel
- Travaux en régie (accessibilité, aménagement de la nouvelle station d'épuration, réparation des fontaines)

⇒ Affectation du résultat de fonctionnement de 2018 de 25 933,42 € sur l'exercice 2019 : 13 122,28 € en section d'investissement (article 10682) et 12 811,14 € en section de fonctionnement (article 002)

⇒ Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le **Budget Primitif 2019**.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de **148 100,28 €**.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de **200 672,14 €**.

Les principales opérations d'équipement sont les suivantes :

➤ Bâtiments communaux : Réhabilitation du local communal jouxtant la mairie

➤ Accessibilité : Fin de l'ADAP mise aux normes handicapés

Vote des trois taxes locales : Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour 2019. Le produit attendu sera de 61 783 €.

	Taux votés pour 2019
Taxe d'habitation	11,00 %
Taxe foncière bâtie	12,00 %
Taxe foncière non bâtie	109,88 %

3) Travaux de réhabilitation d'un local communal : demande de subventions

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux de réhabilitation du local communal jouxtant la mairie (réfection de la toiture et de la zinguerie, construction d'une dalle de plancher et d'un plafond) et décide de solliciter une subvention FIC au titre de l'année 2019, une subvention de la REGION Plan Ruralité et une DETR au titre de l'année 2020 pour ce programme de travaux.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 76 196,37 € HT.

4) Modification des statuts de la SEMERAP

Le Conseil Municipal approuve, par 5 voix pour et une abstention (Mme MONIER), la modification des statuts de la société, portant notamment sur l'objet social qui a été simplifié, sur le fonctionnement du conseil d'administration, sur le contrôle des actionnaires de la société.

5) Transfert des compétences « eau » et « assainissement »

Ce transfert de compétence est obligatoire au 1er janvier 2020 mais peut être repoussé au 1er janvier 2026, si au moins 20 % de la population de Billom Communauté s'oppose à ce transfert. Afin de permettre aux syndicats (SIAREC, Basse Limagne, notamment) d'accueillir les communes membres dans les meilleures conditions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de s'opposer à ce transfert.

6) Choix des locataires des logements communaux 2 et 6 chemin de l'Ecole

Le logement communal situé 2, chemin de l'Ecole à VASSEL sera disponible à la location au 1^{er} mai 2019, suite au départ du dernier locataire.

En vue de la relocation de ce logement, Madame TISSIER Carine, qui occupe le logement communal 6 chemin de l'Ecole, pour des raisons personnelles, souhaite pouvoir aménager dans ce logement.

Après étude des 2 candidatures reçues en mairie pour la remplacer, le conseil municipal décide, à compter du 1^{er} mai 2019 :

➤ **Pour le logement communal 2 chemin de l'Ecole**

* d'accorder la location à Mme TISSIER Carine, domiciliée à VASSEL, 6 chemin de l'Ecole ;

* de fixer le loyer mensuel à 465 € ;

➤ **Pour le logement communal 6 chemin de l'Ecole**

* d'accorder la location à M. GOUDRON Gaëtan, domicilié à MOISSAT, 7 lotissement Prè Berger;

* de fixer le loyer mensuel à 666 € ;

Il autorise Madame le Maire à établir et à signer les baux de location et l'état des lieux des logements.

7) Droit Individuel à la Formation des Elus

Madame le Maire informe les élus qu'ils bénéficient d'un Droit Individuel à la Formation DIF, financé par un prélèvement obligatoire sur les indemnités du Maire et des Adjointes. 20 heures de formation sont ouvertes par an. D'ici fin 2020, chacun aura comptabilisé environ une centaine d'heures. Elle invite chacun à se renseigner à ce sujet auprès des organismes formateurs.

8) Bureau de vote

Le Conseil Municipal met en place un bureau de vote pour les élections européennes du dimanche 26 mai 2019. Des personnes extérieures seront sollicitées.

9) Divers

Vide grenier du 22 septembre 2019 : L'arrêté municipal de circulation sera pris en précisant que l'accès aux bâtiments publics sera laissé libre de tout exposant, avec une précision pour l'accès à l'Eglise qui sera central et large de 3 m. Une convention de mise à disposition de la salle polyvalente sera établie.

DIA parcelle ZI n°181 : La Commune ne souhaite pas préempter cette parcelle, située Route de la Garenne.

Mise à disposition du personnel : Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition de la secrétaire de mairie à la mairie d'Espirat pour l'élaboration du budget et la mise à disposition de l'agent technique au SIAREC pour l'entretien de la station d'épuration. Des certificats administratifs seront établis pour la facturation des heures effectuées.

Occupation du domaine public : M DUZELIER demande des précisions sur l'avancée du dossier Rue du Pironin.

Chauffage : Les utilisateurs des bâtiments publics (école, salle polyvalente, mairie) sont invités à être plus vigilants sur la gestion du chauffage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Fait à VASSEL, le 19 avril 2019.
Le Maire, Françoise BERNARD.